



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des routes & domaines

Objet : Préavis n° 12/2021

concernant une demande de crédit supplémentaire de CHF 71'000.-TTC destiné à l'amélioration des installations liées à la mise aux normes du terrain de football

Date séance: Jeudi 3 Février 2022

Présents : Thierry Stäger, Grégory Favre; Cédric Girardet et Maxime Dunand

Excusé : Patrick Tissot (était présent lors d'une séance préliminaire de la commission des routes et domaines, le 1^{er} Février 2022)

Municipalité : Pascal Colombo ; Gérald Girardet ; André Darmon

Préambule

En date du 18 juin 2020, le Conseil communal a accepté un crédit de CHF 297'000.- destiné à la mise aux normes du terrain de football, suite aux exigences de la Ligue Amateur afin que notre équipe du FC Genolier-Begnins puisse continuer à évoluer en 2^{ème} ligue inter cantonale.

Situation actuelle

Les travaux prévus ont été effectués (remplacement des luminaires, élargissement du terrain, déplacement de l'escalier côté collège ainsi que divers travaux « esthétiques ») et le terrain a été homologué officiellement le 31 Juillet 2021. En plus de ces travaux prévus dans le préavis N°54/2020, des travaux supplémentaires ont été effectués (principalement l'installation et l'assainissement des tableaux électriques et la réfection du système d'arrosage).

Développement

La commission des routes et domaines a pu constater sur place que tous les travaux (prévus et supplémentaires) ont été réalisés et qu'en plus de répondre aux exigences de la Ligue Amateur de Football, ils répondent aux besoins de l'utilisateur principal en plus d'être utiles pour le fonctionnement et la préservation des installations.

Toutefois, la commission n'est pas satisfaite de la gestion du dossier et déplore que certains travaux supplémentaires n'aient pas été mieux anticipés lors de la préparation du préavis initial.

De plus, la commission des routes et domaines comprend la nécessité d'entreprendre certains travaux urgents et nécessaires, mais regrette de ne pas avoir été avisée au préalable de ces travaux supplémentaires et d'avoir été mise devant le fait accompli.

En effet, la préfecture nous a confirmé que s'il était courant d'avoir des imprévus, l'usage voudrait que les Municipalités avisent les commissions concernées dès que possible, surtout en cas de dépassement de budget connu.

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des routes & domaines

Conclusion

Si la commission des routes et domaines dénonce une certaine légèreté dans la préparation du dossier initial ainsi qu'un manque de communication pendant et après l'exécution des travaux, il nous semble que les responsabilités doivent être imputés à la Municipalité en place lors de la législature précédente, et qu'un refus du préavis ne serait pas un bon signal pour la Municipalité actuellement en fonction.

De tels manquements sont heureusement exceptionnels, et la commission n'ayant pas trouvé traces de cas similaires peut conclure à une erreur isolée plutôt qu'à une mauvaise gestion récurrente des dossiers.

De plus, lors de notre séance, les Municipaux présents ont bien compris nos remarques et reconnus les faits.

Ce rapport doit faire office d'avertissement et la commission des routes et domaines souhaite que, lors de la législature en cours, la Municipalité apporte une attention particulière à la préparation des préavis et à leur précision, notamment concernant l'anticipation des imprévus.

Lors d'événements occasionnant des dépassements de budget, la commission des routes et domaines exige de la part de la Municipalité une rapide et plus grande transparence envers les commissions concernées et envers le conseil communal.

Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission des routes et domaines propose au Conseil Communal d'accepter le Préavis n°12/2021 et d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 71'000.- à la Municipalité

C.Girardet
Rapporteur

M.Dunand

T. Stäger

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch